

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 7 MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le sept mars à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 20
Pouvoirs : 3
Absents : 4

Date de la convocation : 28/02/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, LEVRAULT Charly, MILLIASSEAU Maurice, Gilles PHELIPPEAU, ROYER Freddy, SULLI Bruno.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :GAUTHIER Dominique représenté par C PIAULET
BRUNIER Maud représentée par JF FRAUDEAU
ERRAISS Malika représentée par P BERGONNIER**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, RENAUD Didier.**Secrétaire de séance** : Jean-François FRAUDEAU**DELIBÉRATION N° 38****RAPPORTEUR : Christine PIAULET****OBJET : FIN FONCTION CONSEILLER DELEGUE – DIDIER RENAUD**

Il est rappelé que par délibération du 15 avril 2014 et 22 janvier 2015, 10 conseillers délégués ont été nommés par le conseil municipal.

Par délibération du 19 janvier 2017, le nombre de conseillers délégués a été ramené à 8 à savoir :

A l'action sociale et solidaire : **Lydie BIANCO et Maurice MILLIASSEAU**

Aux espaces naturels et patrimoine communal : **Freddy ROYER**

A la petite enfance : **Maud BRUNIER**

A l'Agenda 21 : **Fabienne LAROCHE**

Au tourisme : **Christine INGRASSIA**

Aux associations sportives : **Didier RENAUD**

A la citoyenneté et aux droits de la femme : **Malika ERRAISS**

Mme la Maire a signifié à Monsieur Didier RENAUD lors d'un entretien, qu'elle souhaitait lui retirer sa fonction de conseiller délégué aux associations sportives. Monsieur Didier RENAUD a confirmé qu'il n'avait plus la motivation pour poursuivre ses fonctions de conseiller délégué.

Il est donc proposé au conseil municipal de **mettre fin aux fonctions de conseiller délégué de Monsieur Didier RENAUD** et de **supprimer son indemnité de fonction** à compter du 8 mars 2019.

La liste et les fonctions des autres conseillers délégués sont inchangées.

VU les délibérations du conseil municipal des 15 avril 2014, 22 janvier 2015 et 17 janvier 2017,
Considérant que M Didier RENAUD n'a plus la motivation pour poursuivre ses fonctions de conseiller délégué,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide** de mettre fin au fonction de conseiller délégué de M Didier RENAUD ;
- décide** de supprimer l'indemnité de fonction de M Didier RENAUD à compter du 8 mars 2019 ;
- charge** Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

POUR : 21

ABSTENTIONS : 2

de Louis Clavé et Jacqueline Lagarnaudie

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

